

CCAS DE CHAMBERY
LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt-cinq septembre à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la résidence La Calamine, sous la présidence de M. Thierry REPENTIN, Président du CCAS.

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N°	TITRE	VOTE
1.1	CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES GRAND CHAMBERY ET CCAS POUR UN ACCORD-CADRE D'ACQUISITION D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE VISUALISATION DE DONNEES ET D'AIDE A LA DECISION	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.2	SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.3	GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ET MAINTENANCE DES DAE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.4	CHRYSLALIDE : TARIFICATION D'UN NOUVEAU LOGEMENT	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.5	BUDGET LES EPINETTES : PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.6	BUDGET LES EPINETTES : DM N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
2.1	CDG73 - CONVENTION MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
2.2	CDG73 - REVISION DE LA COTISATION ADDITIONNELLE AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
3.1	ESPACE SOLIDARITE : FONDS D'AIDE AU PUBLIC SANS DOMICILE FIXE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
4.1	REMPLACEMENT MEMBRE DU CA A LA CP ET A LA CAO	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
4.2	RESIDENCE AUTONOMIE : MODIFICATION CONTRAT DE SEJOUR ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 JUILLET 2023	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LES COMMISSIONS PERMANENTES 06 JUILLET, 10 AOUT ET 07 SEPTEMBRE 2023 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance est clôturée à 14h30.

Publié et affiché à Chambéry, le **- 3 OCT. 2023**

Pour le Maire, Président du CCAS.
 Par délégation, le directeur
 Gilles BAUDOIN

